

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 mars 2017

Etaient présents : Mme BROUSSE Françoise, M. CHEMIN Cedric, M. CORDONATTO Philippe, M. DAUGE Patrick, M. DE FREITAS Paulo, M. JOUANNO Stephane, M.LANOT Patrick Antoine, M. PETIT Marc, Mme POTTIEZ Pascale

Procurations: Mme CZARNY Helene donne pouvoir à M. DAUGE Patrick, M. LAINE Claude donne pouvoir à M. PETIT Marc

Etaient excusés :
Mme CZARNY Helene, Mme DECLAIR Chantal, Mme DEFLUBE Chantal, M.LAINE Claude

Etait absent : M. RINCHEVAL Franck

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. PETIT Marc

En préambule : Le compte rendu du conseil municipal en date du 8 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Objet : Modification des statuts pour le SIVOSI

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la modification des statuts du syndicat intercommunal à vocation scolaire d'Issou n°3-2017.

Objet : Indemnités des Elus

Le Maire informe les membres du conseil municipal du changement d'indice de l'indemnité des élus.

A partir du 1er janvier 2017 l'indemnité des élus sera calculée sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il est donc nécessaire de délibérer en ce sens.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'appliquer cette mesure.

Objet : Autorisation de dépenses et de recettes avant le vote du budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'autoriser, au titre de l'exercice 2017 et avant le vote du Budget Primitif 2017, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétaires votés en 2016 et selon le tableau ci-dessous (déduction faite des crédits budgétaires nécessaires au remboursement en capital de la dette et des opérations d'ordre) :
 - ❖ Crédits Budgétaires 2016: 1 029 245 €
 - ❖ Ouverture de crédits 2017 à 25% : 257 311 €
- D'autoriser, sur l'exercice 2017, le règlement des reports 2016 de la section d'investissement au vu d'un état détaillé adressé au comptable public.
- S'engager pour que tous les crédits budgétaires précités ci-dessus soient inscrits au Budget Primitif 2017.

➤ **Objet : Demande de subvention au Conseil Régional**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional octroie une subvention pour soutenir les acteurs dans la lutte contre les dépôts sauvages. Le niveau d'aide régionale peut atteindre un maximum de 80 % des dépenses éligibles.

Depuis plusieurs années nous luttons contre les dépôts sauvages déversés sur la commune. En vue de continuer dans ce sens, nous souhaitons faire l'investissement de plusieurs dispositifs pour lutter contre ce fléau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Régionale d'Ile de France.
- d'approuver le plan de financement annexé à la présente délibération
- de préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la commune et inscrite au budget communal.

~~~~~

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu rendez-vous avec le Maire de Brueil , Monsieur CAFFIN . Lors de cette rencontre et suite au projet de carrière des ciments Calcia sur les communes voisines, ce dernier lui a demandé de signer une motion visant à protéger les ressources vitales et à préserver la qualité de vie des habitants.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal décide de ne pas signer cette motion.

~~~~~

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur SERGENT a formulé le souhait d'acquérir le terrain situé parking ruelle de la main.

Le Conseil Municipal ayant un projet communal sur cette parcelle, il n'est donc pas possible de donner une suite favorable à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

Patrick LANOT: Des personnes habitant sente des Saules se plaignent de la vitesse excessive des bus , tracteurs et poids lourds empruntant cette route .Serait-il possible d'y remédier ?

Monsieur le Maire : Oui nous cherchons des solutions afin de réduire cette vitesse

Stéphane JOUANNO : Des véhicules stationnant à l'angle de la Rue du cimetière et de la sente des saules occasionnent une gêne importante. Serait-il possible de trouver une solution ?

Monsieur le Maire : Nous allons gérer ce problème de stationnement.

Pascale POTTIEZ: Qu'en est-il la fibre?

Monsieur le Maire : .le passage à la fibre est normalement prévu le deuxième semestre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève alors la séance à 19 h 45.